

FIXATION du PRIX du mètre cube d'eau

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 26 Avril 1957 nous avons adopté à la majorité, le rapport de l'E.E.R. sur l'exploitation du nouveau réseau d'eau de la Commune de Saint-Denis.

D'après le relevé des premiers compteurs et la consommation moyenne par personne le prix du m<sup>3</sup> d'eau revenait à 18 Fr 66 restant entendu que le prix irait s'amenuisant avec l'accroissement de la consommation.

Je vous demande donc de voter aujourd'hui le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 18 Fr 66.

Je mets aux voix.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à la majorité.